**Me Jocelyn Ouellette**
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 12 novembre 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

**Me Johanne Skelling**
**SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**
500, boul. René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

| | |
|---|---|
| **DOSSIER :** | **R-4343-2026** : HQD - Demande du Distributeur de fixer le tarif DG pour la grande consommation |
| **Objet :** | **Demande de prolongation de délais pour le dépôt de la preuve**<br>Notre dossier: 1432-019 |

Chère consoeur,

La présente fait suite à la correspondance de ce jour du RTIEÉ (C-RTIEÉ-0008). Le RNCREQ appuie la demande du RTIEÉ et se retrouve dans une situation similaire. Une surcharge de travail conjuguée à des échéances serrées, notamment dans le dossier R-4359-2026 de la Régie, rend difficile le dépôt de la preuve le 17 novembre dans ce dossier.

Ainsi, le RNCREQ demande à son tour une prolongation de délai au 27 novembre pour le dépôt de sa preuve.

En plus des motifs exposés par le RTIEÉ, le RNCREQ soumet respectueusement que la prolongation de délai demandée ne compromet pas la bonne progression du dossier par la suite, les audiences initialement prévues en janvier ayant d'ailleurs été repoussées au mois de mars 2027.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

**Jocelyn Ouellette, avocat**